

MAIRIE DE BOUSSENS

31560

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
17/01/2018

L'an deux mille dix huit et le vingt cinq janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE- CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

D.C.M. N° 1.5
Fonctionnement des Temps
d'Activités Périscolaires.
Financement année 2018.

Absente : Mme TONELLO

Madame GERARD Sylvie a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires au sein des Ecoles de Boussens mis en place à la rentrée scolaire 2015-2016.

Cette année quatre associations loi 1901 interviennent : BCM Tennis, Impact Karaté 31, Song Day, Judo Club Boussens.

Monsieur le Maire propose que ces associations soient rémunérées sous forme d'une subvention annuelle qui sera versée trimestriellement à terme échu. Cette subvention pourrait être de :

- 1 980 € au BCM Tennis qui intervient deux fois par semaine ;
- 990 € pour Impact Karaté 31, Song Day, Judo Club Boussens qui interviennent une fois par semaine.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de rémunérer la prestation fournie dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires aux associations suivantes : BCM Tennis, Impact Karaté 31, Song Day, Judo Club Boussens sous forme d'une subvention ;

- de fixer le montant annuel de cette subvention à :

- 1 980 € pour le BCM Tennis
- 990 € pour Impact Karaté 31, Song Day, Judo Club Bousens ;

- d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du Budget Communal 2018

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **29.01.2018**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 26 janvier 2018

Le Maire,
Bousens

